

Lettre d'information Choc Electrique

40^e édition | | 20 janvier 2024

Commençons par nos « petites affaires »

- Les résultats du vote « à l'électronique » à la suite de l'Assemblée Générale d'Epalinges sont sur notre site (section [actualités](#)).
- Nous avons eu le plaisir d'enregistrer l'entrée au Comité de Louis-Roland Karlen, jeune retraité ayant une excellente connaissance du marché de l'électricité.
- Un bulletin de versement est joint à cet envoi (version papier) : la cotisation annuelle demeure fixée à 20 CHF. *Vous le savez, les frais juridiques ont fortement entamé notre pécule. Si vous en avez la possibilité, et le désir, n'hésitez pas à rajouter quelque chose à la cotisation de base ! Merci déjà.*
- Une séance d'information se tiendra le mercredi 29 mai 2024, 19h00, à la salle communale de Bussigny. Puisqu'à Epalinges, l'actualité a imposé d'autres sujets, nous la consacrerons au CECB (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments). *Si vous avez fait établir un CECB et que vous ne nous l'avez pas encore transmis en copie : faites-le sans tarder, svp !*
- L'Assemblée Générale 2024 se tiendra à Gland le samedi 26 octobre à 10 heures.

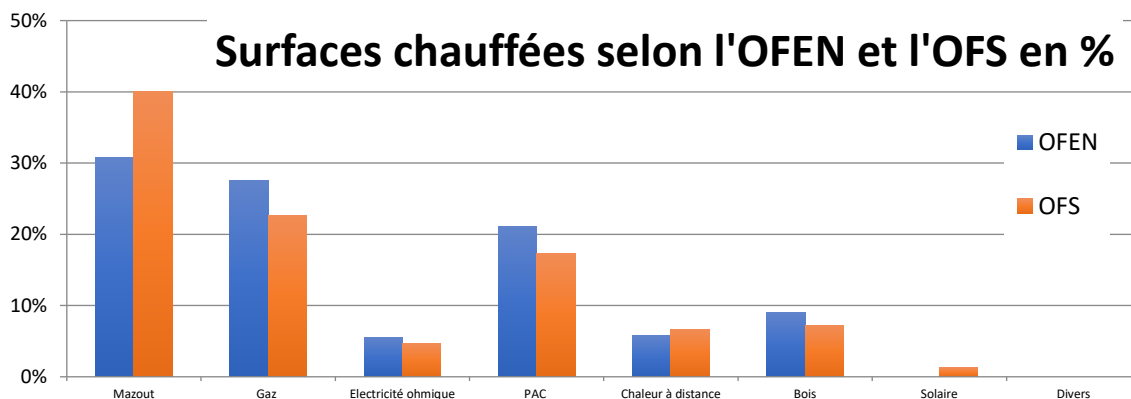
Quel embrouillamini !

J'adore ce mot, que Robert- celui du dictionnaire- définit comme « désordre, confusion extrême ». Suivant le dicton « l'avantage des gros mots c'est que tout le monde les comprend parfaitement », j'aurais donc dû oser écrire : « Quel bordel ! ».

Vous avez sans doute été surpris d'apprendre qu'un pays qui est le principal fournisseur de systèmes de chronométrages sportifs et de photo-finish s'est révélé incapable de désigner le podium des forces politiques lors des dernières élections fédérales. L'or (l'UDC) et l'argent (PS) n'ont pas posé de problème. Mais la troisième marche a d'abord été attribuée au Centre avant reclassement du PLR !

L'intéressant, c'est que l'OFS (Office Fédéral de la Statistique) a lui-même détecté l'anomalie et a rectifié les chiffres.

Pourquoi l'OFEN (Office Fédéral de l'Énergie) n'a-t-il donné aucun écho aux chiffres relatifs à l'équipement des Ménages en matière d'énergie, chauffage et eau chaude sanitaire ? Nous avons publié en octobre dernier (lettre info. #39) les divergences énormes entre les chiffres de l'OFS et ceux sur lesquels l'OFEN fonde ses réflexions stratégiques.



Nous reproduisons cette comparaison ici. Nous constatons que l'OFEN n'a pas publié en octobre 2023 la mise à jour de son étude annuelle sur la consommation énergétique des Ménages privés.

Nous pensons que les chiffres publiés par l'OFS devraient amener une mise au point sur la crédibilité de la Stratégie Énergétique 2050.

Comment les chiffres de l'OFS sont-ils obtenus ?

« La Suisse est un pays de registres » : ce slogan bien connu fait le plus souvent envie dans les pays voisins. En Suisse, le Registre des Habitants (RegHab) permet de savoir à tout moment la composition détaillée de la population résidante. Les communes sont chargées de tenir à jour ce registre, le Canton est chargé de former les employés communaux sur ce sujet et de contrôler la mise à jour des données. L'OFS n'a qu'un rôle d'agrégateur : il centralise les données et publie diverses études à l'usage des médias et de ceux qui font de la prospective.

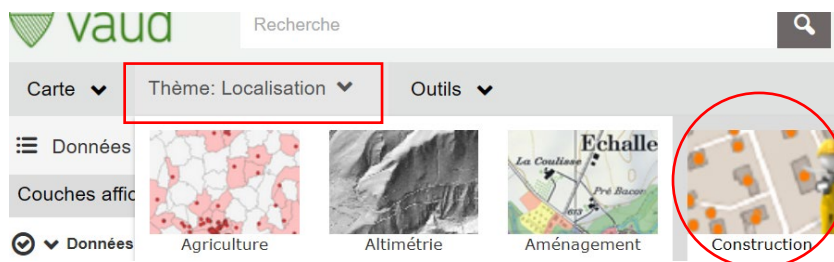
Le Registre des Automobiles, bien connu également, est une compétence cantonale. Sans parler du Registre Foncier ou du Registre du Commerce !

Connaissez-vous le RegBL ? C'est le petit nom du registre des Bâtiments et Logements. Son principe est le même que le RegHab : tenue et mise à jour par les communes.

Ces registres (ou fichiers informatiques) sont la source de toutes les statistiques et études publiées, sur lesquelles les administrations et les responsables politiques fondent leurs décisions politiques. Mais que valent des informations : sont-elles à jour, sont-elles « pures » ou polluées ?

Un adhérent m'a conseillé l'exercice suivant. C'est simple, essayez !

1. Entrez dans votre navigateur favori : <https://www.geo.vd.ch/>
2. En haut à gauche c'est en général le thème *Localisation* qui apparaît. Allez chercher le thème *Construction* en utilisant le menu déroulant.



3. Dans l'outil de recherche tout en haut de cet écran, tapez votre adresse.

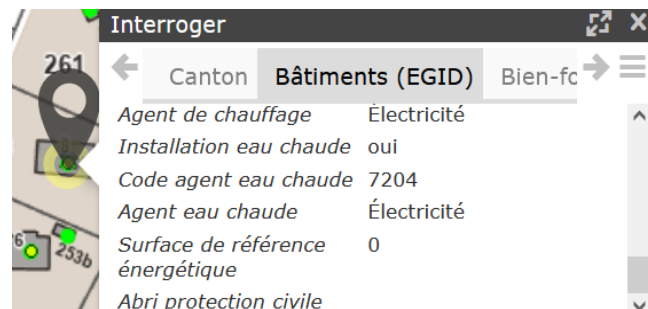


4. Sur la carte qui apparaît, clic gauche sur le bâtiment : un encadré donne les caractéristiques de ce bâtiment ...Utilisez l'ascenseur à droite pour tout faire défiler...
Si vous rencontrez des difficultés avec Internet demandez à vos enfants ou petits-enfants de vous aider à trouver ces infos...

Il n'y a finalement que vous qui pouvez vérifier le contenu de ce registre RegBL dans votre cas. Moi, j'ai trouvé des anomalies, importantes, dans mon cas personnel.



Si c'est aussi votre cas, envoyez un mail à : info.geo@vd.ch et demandez la rectification... La réponse que vous recevrez m'intéresse.



L'existence de ces registres, ou fichiers de données, est tout à fait légale, mais il est essentiel que les données soient exactes. *Les Américains utilisent le slogan « GIGO : garbage in, garbage out », ce qui peut se traduire par : si en entrée vous avez de la m... (garbage veut dire poubelle, mais m... est plus expressif), vous n'aurez que de la m... en sortie !*

Il est impératif que l'Administration cantonale vérifie l'exactitude des données de base de son RegBL. Par exemple, en procédant à un recensement énergétique des bâtiments. Gros travail ? Assurément, mais si la police sait qu'un radar est dérégulé ou défaillant, elle ne peut pas sanctionner sur la base de données incorrectes ! Le dernier recensement pour les bâtiments date de l'an 2000. Une librairie par exemple qui gère son stock « sur ordinateur » procède *chaque année* à une prise d'inventaire pour « recalculer » les chiffres donnés par son informatique.

De son côté, le mandataire de l'OFEN, le cabinet Prognos, saute l'étape « nombre de bâtiments » pour donner directement les surfaces à chauffer en disant « selon nos propres estimations ». C'est quand même un peu léger !

La révision de la LVEn (Loi Vaudoise sur l'Énergie).

Le texte de cette révision a été mis en consultation depuis juin jusqu'à l'automne 2023. Le conseiller d'État V. Vénizelos en fait une affaire personnelle (une loi « potestative » dit-il !). Il a réalisé un Tour du Pays de Vaud en 4 étapes pour défendre son projet qu'il définit en 6 piliers :

1. Assainissement des bâtiments trop énergivores, définis comme les classes F et G de l'enveloppe selon le CECB
2. Disparition des chauffages fossiles
3. Développement du photovoltaïque et du solaire thermique
4. Lutte contre le gaspillage énergétique
5. Priorité aux énergies locales : bois, pellets, géothermie
6. Exemplarité des collectivités publiques.

Le tout est assorti de programmes d'aides (Assistants en Maîtrise d'Ouvrages) et de subventions... Même si au point 4, M. Vénizelos n'a pas résisté au plaisir de tacler les chauffages électriques, et de célébrer les PAC, nous ne sommes pas intervenus dans le débat en raison de l'art 41.3 : « l'assainissement des chauffages électriques à résistance des bâtiments et de l'eau chaude est réglé par un décret ». Attendons donc la position du Tribunal Fédéral sur notre recours contre ce décret !



Les organisations professionnelles : CVI, CVCI (Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, l'USPI (Union Syndicale des Professionnels de l'Immobilier) ont parlé de « oui, mais... » voire « d'échec programmé ». Les députés auront à juger si ces objectifs élevés reposent sur des bases solides...

Nous voulons cependant exprimer les plus expresses réserves sur l'art. 52a qui autorise l'Administration à obtenir des distributeurs d'énergie des données personnelles de consommation.

Art 52.2 :... le service peut en particulier collecter et traiter les données nécessaires, y compris les données personnelles, à l'échelle du bâtiment par point de mesure, telles que :

- a) la production, la distribution et la consommation d'énergie*
- b) l'agent énergétique utilisé*
- c) la puissance installée*

C'est relever les distributeurs du secret professionnel. Cette mesure peut s'accepter s'il y a un soupçon de « voracité énergétique » considérée comme un délit ! Mais la transmission systématique des chiffres de consommations individuelles ne peut pas être tolérée. Elle exigera un gonflement énorme des effectifs du « service ».

Et surtout, il y a beaucoup mieux à faire. Nous suggérons que les distributeurs d'énergie aient l'obligation d'informer :

- L'administration de la consommation annuelle totale des différentes catégories de consommateurs (Ménages, entreprises et administrations...)
 - Chaque usager de sa consommation annuelle rapportée à 365,25 jours, comparée aux années précédentes et surtout comparée aux situations similaires. Une typologie devra être établie selon le type de logement (individuel ou collectif), le type précis (*) de chauffage du bâtiment et de l'eau chaude, éventuels usages particuliers (voiture électrique, activités professionnelles à domicile...).
- Nous avons constaté que dans leur immense majorité les gens veulent bien faire et les consommations excessives par rapport aux situations comparables seront un excellent aiguillon pour réduire les consommations.*

Bien entendu, ce programme implique un effort informatique considérable pour les distributeurs qui devront non seulement être « coachés », mais aussi aidés financièrement.

Les données véritables des consommations énergétiques sont là, chez les distributeurs : il faut les exploiter avant de prononcer des anathèmes.

() : type précis : séparer les PAC selon leur système (Air-eau, Sol-Eau etc.), chauffages électriques centralisés (chaudières) ou décentralisés*

Jean-Pierre Mérot, président de Choc Électrique
qui répondra à toute question (adresse-mail en pied de page)... et qui remercie Gilbert Gruaz pour sa précieuse contribution à la mise en page.

PS : faites-nous part de vos réalisations personnelles en matière d'isolation, d'énergies renouvelables afin de partager vos expériences, fructueuses ou pas !